

Comité de suivi des fonds européens

Réunion du mardi 12 novembre 2019

Compte-rendu

Le troisième comité de suivi commun des programmes européens Bourgogne et Franche-Comté 2014-2020 s'est réuni le 12 novembre 2019 à Besançon, à la City, coprésidé par Monsieur Patrick AYACHE, Vice-Président en charge des fonds européens, représentant Madame la Présidente du Conseil régional et par Monsieur Mickaël BOUCHER, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales adjoint(SGAR).

(La séance est ouverte à 9 heures 30).

Propos introductifs

Patrick AYACHE accueille les participants et les remercie pour leur présence à ce troisième comité de suivi commun des programmes européens Bourgogne et Franche-Comté 2014-2020. Il souligne la présence d'élus.

Il salue la présence de Monsieur Laurent TEZE pour la DG Régio de la Commission européenne, en charge à présent des 2 programmes opérationnels (PO FEDER-FSE) Bourgogne et Franche-Comté, de Madame Paola BERTOLISSI pour la DG Emploi et les remercie pour leur travail au quotidien auprès des services et des élus. Sont également salués Monsieur Mickaël BOUCHER, représentant du SGAR, Madame Juliette MEMMI représentante de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) ainsi que Monsieur Stéphane OUAZAN pour le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires.

Ce comité de suivi est particulièrement important puisque les propositions de modifications de maquette financière en vue d'optimiser la fin de gestion des PO sont à l'ordre du jour. L'objectif étant de permettre la consommation de la totalité des fonds.

Ce comité de suivi sera également l'occasion de présenter les travaux en cours et à venir concernant la préparation des programmes 2021-2027. Des incertitudes demeurent quant à

la date du vote du budget de l'Union Européenne. Les autorités de gestion espèrent qu'il n'y aura pas d'année de transition et que les programmes pourront débuter dès le 1^{er} janvier 2021.

Laurent TEZE et Paola BERTOLISSI, remercient l'Autorité de gestion pour l'organisation de ce comité de suivi ainsi que les membres présents. Les comités de suivi sont des temps très importants car ils permettent de rencontrer les équipes qui sont, au quotidien sur le terrain. Ce comité est d'autant plus important qu'il s'agit de la première rencontre avec l'autorité de gestion depuis l'examen de la revue de performance. Globalement, les objectifs de performance ont été bien atteints pour les PO FEDER-FSE Bourgogne et Franche-Comté. Un certain nombre de réallocations à destination des axes FEDER les plus dynamiques sont donc à l'ordre du jour de cette journée.

Concernant le FSE, aucune réallocation n'est prévue puisque ces axes sont dynamiques sur les 2 programmes opérationnels. Les modifications qui seront proposées concernent uniquement des transferts entre OS et visent à poursuivre le soutien aux actions les plus efficaces.

Mickaël BOUCHER salue à son tour les membres du comité de suivi. Il souligne les bonnes relations de travail entre les services de l'Etat et les services de la Région et souhaite que celles-ci perdurent pour la future programmation. Des synergies entre les prochains programmes FEDER - FSE+ et le futur CPER seront indispensables pour la cohérence et l'affirmation de la stratégie des politiques publiques sur le territoire régional.

Après avoir exposé l'ordre du jour, Patrick AYACHE donne la parole aux services pour détailler les points à l'ordre du jour.

Programme Opérationnel FEDER-FSE Franche-Comté et Massif du Jura

Présentation de l'état d'avancement du PO

Pierre-Olivier CHARLES, chargé de mission pilotage, présente l'avancement du PO FEDER-FSE Franche-Comté et Massif du Jura. Au 12 novembre 2019, le taux de programmation est de 63,63 % pour 441 opérations programmées.

Concernant le FEDER, le taux de programmation s'élève à 58,54% de la maquette de 150 millions d'euros. Ce taux est juste en dessous de la moyenne nationale. Quant au FSE, le taux de programmation s'élève à 86,46 % de la maquette de 34 millions d'euros. Ce taux est nettement au-dessus de la moyenne nationale.

Tous les axes, excepté l'axe 2 dédié au numérique, ont atteint les objectifs du cadre de performance dont l'examen a été réalisé à partir des valeurs réalisées au 31/12/2018.

Des disparités fortes dans la consommation des crédits, entre les axes d'une part, et au sein des axes d'autre part, sont constatées sur cette fin de programmation. Par ailleurs, les fortes tensions sur certains dispositifs ou l'absence de programmation amènent à une réflexion sur la réorientation du programme afin de maximiser la consommation de crédits.

La parole est ensuite donnée aux chargés de mission par axe afin de présenter en détails l'avancement et les freins de chacune des thématiques.

Concernant l'axe 1, dédié à l'innovation, recherche et compétitivité, le taux d'avancement au 12 novembre 2019 est de 81,07%. Les quatre objectifs spécifiques (OS) composant cet axe, consacrés à la recherche et à l'innovation (OS 1.1 et OS 1.2) et à la création-reprise

d'entreprises et à la compétitivité (OS 1.3 et 1.4), présentent des taux de programmation dynamiques.

Virginie CAVAREC, chargée de mission « recherche-innovation », explique que le taux de programmation des deux OS 1.1 et 1.2 est de 91,72 %. Ce fort taux est notamment dû au dynamisme de l'OS 1.2 « recherche collaborative » dont la maquette a déjà été consommée à hauteur de 129,38%. Cette sur-programmation maîtrisée justifie la modification de maquette qui sera proposée lors du présent comité de suivi.

Quant à l'OS 1.1 « recherche universitaire », son taux d'avancement est de 37,78%. Cet OS n'est plus mobilisé, au profit du succès des opérations collaboratives de l'OS 1.2.

Le projet SARCoS (Secure ant reliable connected systems), portant sur la résilience des systèmes connectés, tels que les systèmes intelligents de transport, l'internet des objets et les microsystèmes intelligents, est présenté pour illustrer l'OS 1.2. Porté par la PME Smartesting, en collaboration avec Flowbird et le laboratoire Femto, ce projet s'élève à 991 076 euros pour un montant de cofinancement FEDER de 527 380 euros.

Véronique MENETRIER, chargée de mission « compétitivité-entreprises » présente les deux OS 1.3 « création-reprise » et OS 1.4 « soutien à l'investissement » qui affichent des taux de programmations respectivement de 60,23% et 73,78%. L'OS 1.3 est mobilisé via, à l'échelle BFC, le nouvel outil d'ingénierie financière Invest Création V.

Une vidéo illustrant le projet de la Société d'Investissement des Bois Conditionnés (SIBC) est présentée. Le projet, qui s'inscrit dans la stratégie de croissance de l'entreprise, vise l'acquisition d'une ligne de sciage, d'un nouvel atelier de débit, d'une raboteuse et d'un chariot de débit permettant de réduire la pénibilité au travail, d'augmenter la vitesse de sciage et à terme la création de 5 emplois. Le FEDER a soutenu le projet à hauteur de 215 000 euros pour un coût total d'environ 1 million d'euros.

Hervé HILAND, chef du service PO FEDER-FSE Franche-Comté et Massif du Jura, ajoute que l'axe 1 est un axe stratégique qui représente près du tiers des crédits de l'enveloppe FEDER totale.

Il procède ensuite à la présentation de l'axe 2 et salue l'arrivée récente de Sylvia ROE sur le poste de chargé de mission numérique. Au 12 novembre 2019, 15 opérations ont été programmées sur cet axe dont le démarrage s'est avéré tardif. Il s'agit du seul axe n'ayant pas atteint les objectifs de performance au 31/12/2018 : la réserve de performance sera réallouée intégralement à l'axe 1.

De plus, l'étude du vivier de projets annoncés conduit l'Autorité de gestion à proposer une diminution de l'enveloppe.

Afin d'atteindre les objectifs de réalisation à 2023, la priorité sera donnée aux projets d'e-santé et d'e-éducation contribuant directement aux indicateurs du cadre de performance.

Le déploiement d'une plateforme de formation multimodale 100 % digitalisée, porté par le CFA-SAT Bourgogne Franche Comté est cité en exemple. Il s'agit, en montant FEDER, du 2^{ème} projet programmé sur cet axe avec un soutien UE de plus 600 000 euros pour un coût total d'environ 990 000 euros.

Anne-Hélène BUNOD, chargée de mission « transition énergétique », présente l'axe 3 sur lequel 80 opérations sont programmées pour un taux de programmation de 53,13 % de la maquette.

Cet axe est globalement dynamique malgré des instabilités juridiques dans le financement des projets d'énergie renouvelable (ENR) notamment portés par des porteurs publics. L'avancement est très différencié selon les OS.

L'OS 3.1 dédié aux énergies renouvelables est programmé à hauteur de 56,27% de sa maquette, représentant 21 opérations. Cet OS très dynamique compte un volume important de dossiers en vivier. Au 12 novembre 2019, les dossiers programmés, comptant pour majorité des petits projets de chaufferies bois portés par des communes et des unités de méthanisation de taille conséquente ont permis l'installation de 6,27 MW d'ENR pour 9 925 tonnes équivalent dioxydes de carbone par an (TeqCO₂/an) évitées.

Sont soulignées les interrogations récurrentes concernant les régimes d'aides d'Etat à appliquer dans le cas des porteurs publics.

Concernant l'OS 3.2 consacré au logement social, le taux d'avancement au 12 novembre 2019 est de 42,06%. L'avancement est plutôt satisfaisant malgré un nombre et une complexité des dossiers importants. Les 51 dossiers programmés ont permis la rénovation de 2 543 logements sociaux.

Comme expliqué lors des précédents comités de suivi, l'OS 3.3 dédié aux bâtiments universitaires n'a enregistré aucune programmation depuis 2014, et actuellement 5 dossiers sont en cours d'instruction. Malgré le lancement d'un appel à projets, des difficultés subsistent notamment en raison de dossiers ne présentant pas des sauts énergétiques suffisants. Par ailleurs, certaines opérations ne s'inscrivent pas dans le calendrier de la présente programmation.

Enfin, l'OS 3.4 dédié à la mobilité durable présente un taux de programmation de 100,43% de la maquette. L'enveloppe étant entièrement consommée, l'ensemble des nombreux dossiers en attente ne pourront donc pas tous être programmés.

Est cité en exemple, le projet d'installation d'une unité de méthanisation en injection à Augicourt en Haute-Saône. Portée par SAS Augigaz, il s'agit de la plus grande unité de méthanisation agricole de Bourgogne Franche-Comté permettant la transformation de 31 800 tonnes de matière, produisant 2,5 MW d'énergies renouvelables pour 4 659 TeqCO₂ évitées. Le coût total de ce projet est de 7 940 200 euros pour un soutien UE de 932 973 euros.

Muriel FRESQUET, chargée de mission FSE, présente ensuite l'avancement de l'axe 4 sur lequel 158 opérations sont soutenues, représentant un taux de programmation de 86,90%.

Il s'agit d'un axe dynamique depuis le début de la période de programmation, s'appuyant notamment sur les dossiers portés par la Région (acquisition des savoirs de base, formations qualifiantes).

Concernant l'OS 4.1 « savoirs de base », son taux de programmation est de 55,65% pour 43 opérations. Il s'agit de l'OS le moins mobilisé en raison notamment des évolutions des politiques publiques et de la non-reconduction de certains dispositifs. Par ailleurs cet OS enregistre un nombre important de sous-réalisations.

L'OS 4.2 « qualification » est fortement mobilisé, son taux d'avancement est de 94,86 % correspondant à 115 opérations programmées.

Les projets soutenus concernent, à titre d'exemple, les formations qualifiantes dans le cadre du Programme Régional de Formation Professionnelle de niveaux V (CAP, BEP) dans différents secteurs - agronomie et agriculture, sécurité, bâtiment, vente, aménagement paysager, sanitaire et social dont l'objectif est de faciliter le retour à l'emploi par l'acquisition de compétences professionnelles en rapport avec les besoins des entreprises locales.

Ce programme cible 58 demandeurs d'emploi dont 40 % de bas niveau de qualification et 20 % de plus de 45 ans, pour un coût total de 464 050 euros et un soutien UE de 232 030 euros.

Concernant l'axe 5 consacré à l'urbain, Corinne VIALLE, chargée de mission, détaille l'avancement, correspondant à 21 opérations programmées soit 8 646 921 euros de FEDER programmés sur une maquette actuelle de 26 millions d'euros soit un taux de programmation de 33,26%. Ce taux relativement faible s'explique en partie par la complexité des dossiers qui, en plus d'un temps de montage des projets parfois très long, soulève un certain nombre d'interrogations et de problématiques juridiques et rend la phase d'instruction particulièrement lourde.

Plus précisément, l'OS 5.1 «requalification des espaces dégradés», le taux de programmation est de 23,82% pour 9 opérations programmées.

L'OS 5.2 « quartiers prioritaires » présente un avancement de 44,27 % de la maquette pour 12 opérations programmées. Sur cet OS, le montant de FEDER programmé a plus que doublé en 2019.

Est cité en exemple le projet, porté par la ville de Besançon, d'implantation d'une maison des services au public dans le quartier de Planoise. Ce projet vise, sur plus de 1500 m², l'accueil de différents services de proximité (CCAS, CAF, CPAM, Mission Locale, Point Public de la Ville, conciliateur de justice, défenseur des droits, etc.). Le coût total est de 875 182 euros pour un soutien du FEDER de 507 109 euros.

L'axe 6 dédié au développement touristique du Massif du Jura est présenté par Jocelyn REMIN-BEULE, chargé de mission. Au 12 novembre 2019, 36 opérations sont programmées représentant un taux d'avancement de 56,96 % de la maquette.

L'avancement entre les OS est nuancé puisque l'OS 6.1 « hébergement touristique durable » enregistre un taux de programmation de 104,76 % pour 16 opérations programmées tandis que l'OS 6.2 « diversification de l'offre touristique » présente un taux de programmation de 44,48 % pour 20 opérations programmées. Le vivier sur l'OS 6.2 est important, toutefois l'enjeu est d'atteindre les objectifs de performance à 2023 et donc de prioriser les projets contribuant aux indicateurs de performance.

A titre d'exemple, est cité le projet de création d'hébergements touristiques de groupe pour personne à mobilité réduite, porté par la commune de Métabief, qui vise la création en cœur de village de deux hébergements touristiques labellisés « Tourisme Handicap ». Seront créés un emploi ainsi que 22 lits touristiques. Le coût total du projet s'élève à 881 707 euros pour un montant de FEDER de 239 842 euros.

Les membres du Comité de suivi n'ayant ni remarques ni questions sur cette présentation de l'avancement du programme par axe, Patrick AYACHE donne la parole à Pierre-Olivier CHARLES pour les propositions de remaquetage.

Propositions de modification de la maquette du PO :

- Axe 1 « recherche –compétitivité » dont le montant initial de l'enveloppe est de 53,8 millions d'euros, il est proposé de :
 - Diminuer la maquette UE de l'OS 1.1 «recherche universitaire» (OT1) de 6,8 millions d'euros
 - Augmenter la maquette UE de l'OS 1.2 «recherche collaborative» (OT1) de 7,3 millions d'euros
 - Diminuer la maquette UE de l'OS 1.3 « aide à la création-reprise » (OT3) de 2 millions d'euros

- Augmenter la maquette UE de l'OS 1.4 « soutien à l'investissement des PME » (OT3) de 6,8 millions d'euros

Soit, une **augmentation de la maquette de l'axe de 5,3 millions d'euros.**

Jean-Michel CHAUVIN, Représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Région Bourgogne Franche-Comté (CCIR), s'interroge sur les dossiers justifiant l'augmentation de 6,8 millions d'euros sur l'OS 1.4.

Pierre-Olivier CHARLES répond que cette augmentation est proposée suite à un travail sur l'ensemble du vivier comprenant les dossiers déposés jusqu'à la fin du mois d'août 2019. Ces dossiers devraient permettre la consommation de l'ordre de 93 % de la maquette ainsi augmentée, les 7 % environ restant ayant vocation à anticiper et accueillir de probables nouveaux projets à venir.

- Axe 2 « numérique » dont le montant initial de l'enveloppe est de 10,316 millions d'euros, il est proposé de diminuer la maquette UE de l'axe 2 (OT 2) de 2,8 millions d'euros (réserve de performance incluse).
- Axe 3 « transition énergétique » dont le montant initial de l'enveloppe est de 44 millions d'euros :
 - Diminuer la maquette UE de l'OS 3.3 « bâtiments universitaires » (OT4) de 3,5 millions d'euros
 - Augmenter la maquette UE de l'OS 3.4 « mobilité durable »(OT4) de 4,5 millions d'euros

Soit, une **augmentation de la maquette UE de l'axe 3 de 1 million d'euros.**

- Axe 5 « urbain » dont le montant initial de l'enveloppe est de 26 millions d'euros :
 - Diminuer la maquette UE de l'OS 5.1 « requalification des espaces dégradés » (OT6) de 1,75 millions d'euros
 - Diminuer la maquette UE de l'OS 5.2 « quartiers prioritaires » (OT9) de 1,75 millions d'euros

Soit une **diminution de la maquette UE de l'axe 5 de 3,5 millions d'euros.**

Charles DEMOUGE, Président de la Pays de Montbéliard Agglomération, par ailleurs Président du pôle métropolitain Nord Franche-Comté, souligne les difficultés rencontrées sur cet axe ainsi que le retard pris sur certains dossiers. Des projets ont été sélectionnés lors du comité de sélection qui s'est déroulé la semaine précédente, parmi lesquels des projets solides, tel le conservatoire, dont les travaux devraient démarrer en mars-avril 2020.

Patrick AYACHE indique en effet avoir pris connaissance de ces remarques à la lecture d'un courrier récent cosigné par M. DEMOUGE et le Président de Grand Besançon Métropole, Jean-Louis FOUSSERET, par ailleurs Président du pôle métropolitain Centre Franche-Comté. Il a donné suite à ce courrier par une réunion d'échange avec les représentants du Pôle Centre Franche-Comté qui ont fait valoir de nouveaux projets et interrogé le bien-fondé de la réduction de l'enveloppe dédiée à l'axe urbain. Malgré la réduction de l'enveloppe de 3,5 millions d'euros, les dossiers les plus avancés pourraient être intégrés.

Hervé HILAND précise que, lors de la phase d'instruction, il n'est pas rare que les montants UE sollicités soient diminués d'environ 10%, en raison notamment des contrôles opérés sur la commande publique ou encore de l'application des régimes d'aides d'Etat. Concernant le Pôle Centre Franche-Comté, de nouveaux projets ont en effet été remontés au service PO FEDER-FSE. Afin de constater leur niveau d'avancement, le Pôle avait été invité à renseigner des fiches les détaillant. Il s'avère que sur les quelques fiches reçues, rares sont

celles faisant état de projets finançables par le programme 2014-2020, soit parce qu'inéligibles par nature, sans en raison d'un horizon de réalisation hors délai..
La réduction de l'enveloppe de 3,5 millions d'euros a été fixée après analyse fine du vivier approfondi entre mai et octobre. Cette réduction peut ainsi être raisonnablement maintenue. Toutefois, si cela se justifie, sa répartition entre OS pourrait être différente..

Pascal CURIE, Vice-Président de Grand Besançon Métropole, s'interroge sur la possibilité d'obtenir une enveloppe supplémentaire dans le cas où certains projets aboutissent plus vite que prévu et puissent finalement rentrer dans le calendrier de la programmation actuelle puisque certains projets seront bien avancés d'ici la fin 2019-fin 2020. Par ailleurs, au vu de la complexité des dossiers et du temps nécessaire à leur traitement, Pascal CURIE demande si un renforcement des équipes est prévu.

Patrick AYACHE précise que le retard pouvant être pris sur certains dossiers n'est pas imputable à la région mais que des délais très longs peuvent provenir de la procédure globale de la politique de rénovation urbaine. D'ailleurs, certaines conventions ANRU ne sont toujours pas signées avec les pôles.
Hervé HILAND confirme que la diminution proposée de 3,5 millions d'euros permettra de cofinancer les projets les plus mûrs.

Charles DEMOUGE souligne que des projets dans le Nord Franche-Comté ont déjà été sélectionnés sur l'OS 5.1 pour 3,5 millions d'euros et sur l'OS 5.2 pour 2,5 millions d'euros. Il s'interroge sur les possibilités de cofinancement suite à la diminution proposée.

Hervé HILAND précise que ces dossiers ont bien été pris en compte dans le vivier qui a été analysé pour la réalisation des projections de fin de gestion.

Les membres présents n'ayant plus de questions ni remarques, Patrick AYACHE proposerait que la réduction de l'enveloppe de l'axe 5, proposée à hauteur de 3,5 millions d'euros, soit différemment répartie : non plus chaque OS diminué de 1,75 millions d'euros, mais d'une part l'OS 5.1 (friches et espaces dégradés) en baisse de 1 M€, et d'autre part l'OS 5.2 (quartiers de la politiques de la ville) en baisse de 2,5 M€..
Patrick AYACHE ajoute que si des écarts étaient constatés d'ici la fin de programmation, alors l'Autorité de gestion proposerait des ajustements de maquette.

Laurent TEZE souhaite exprimer ses réserves. Il fait valoir que techniquement, une nouvelle modification de maquette en cours d'année 2020 peut s'avérer compliquée car elle s'accompagnerait nécessairement d'une adaptation des indicateurs particulièrement surveillés par les différentes DG de la Commission européenne. Il ajoute que, par ailleurs, les lignes de clôture du programme 2014-2020, encore inconnues à ce jour, devraient permettre une certaine fongibilité des crédits entre les OS au sein d'un même axe, et donc une flexibilité des enveloppes d'un OS à l'autre...

Il souligne aussi sa satisfaction quant au travail d'appréciation par l'AG du volume de diminution de l'enveloppe de l'axe urbain (- 3,5 M€) : d'une part ce volume est moins important que celui annoncé lors du comité de suivi de juin dernier (- 6 M€) et donc bouleverse moins la maquette générale ; d'autre part cette diminution corrige les intentions ambitieuses qui avaient présidé à la rédaction du programme opérationnel sur cette thématique urbaine. Enfin il ajoute que la présente proposition de diminution de 1,75 M€ de chacun des deux OS a été précédée d'un travail préparatoire entre la Commission les services ; reprendre cette proposition risquerait de retarder le processus de modification de la maquette générale.

En considération de ces éléments il est proposé de maintenir la diminution de 3,5 M€ et sa répartition de - 1,75 sur chacun des deux OS.

- Les modifications concernant l'axe 4 «FSE » sont ensuite présentées par Pierre-Olivier CHARLES.
 - Des transferts de maquette sont proposés entre axes mais n'affectent pas le montant initial de l'enveloppe qui est de 32,39 millions d'euros :
 - Diminution de la maquette UE de l'OS 4.1 (OT10) « savoirs de base» de 2,5 millions d'euros
 - Augmentation de la maquette UE de l'OS 4.2 (OT10) «qualification » de 2,5 millions d'euros.
- Concernant l'axe 6, aucune modification n'est proposée.

Ces propositions de modification de maquette exposées, le comité de suivi les approuve à l'unanimité..

Autres modifications du rapport de présentation du PO :

Les propositions de modifications des enveloppes financières ayant des impacts sur le PO, il est proposé de :

- Modifier la section 1.2 : « Justification de la dotation financière / concentration thématique »
- Modifier le tableau 2: « Aperçu de la stratégie d'investissement du programme opérationnel »
- Modifier le tableau 13 : « indicateurs de réalisations » pour les axes 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 8. Les modifications des cibles des indicateurs de réalisation sont proposées au prorata des modifications financières proposées.

Concernant l'axe 1, il est proposé que les cibles de certains indicateurs de l'OS 1.3 (CO01 « Nombres d'entreprises soutenues », CO03 «Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions », CO04 « Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier », CO05 «Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien ») soient corrigées en raison de leur sous-évaluation lors de l'élaboration du PO, due notamment aux évolutions réglementaires liées à la création d'entreprise intervenues par la suite.

Concernant les axes 7 et 8 relatifs à l'assistance technique du FEDER et du FSE, il est proposé de supprimer un indicateur de suivi de l'assistance technique « nombre de journée de formations » dont le suivi cohérent n'est pas réalisable en l'état. Il est à noter que d'autres indicateurs sont attribués à ces axes permettant la continuité de leur suivi.

Les explications présentées, le comité de suivi approuve à l'unanimité les propositions de modification du programme opérationnel.

Propositions de modification du DOMO :

Par ailleurs, deux modifications sont proposées sur le document de mise en œuvre (DOMO):

- Suppression des devis comparatifs au titre des documents complémentaires à fournir (OS 1.4) p.30

- Ajout de la mention « Il est précisé que la facturation interne n'entraîne pas de flux financier, et que les partenaires d'un projet collaboratif s'entendent comme des entités membres d'un même accord de consortium. » p.5

Ces propositions de modifications du rapport du PO exposées, le comité de suivi les approuve à l'unanimité..

L'ordre du jour concernant le PO Franche-Comté et Massif du Jura étant épuisé, Patrick AYACHE donne la parole à Dominique PINARD-DUCHAMP, Cheffe du Service PO FEDER-FSE Bourgogne.

Programme opérationnel FEDER-FSE Bourgogne

Présentation de l'état d'avancement du PO

Dominique PINARD-DUCHAMP présente l'avancement du PO FEDER-FSE Bourgogne. Au 12 novembre 2019, 928 opérations ont été programmées représentant un taux de programmation de 56,46 % de la maquette s'élevant à 226 787 396,40 €.

Concernant le FEDER, le taux de programmation s'élève à 54.24% de la maquette de 183 millions d'euros pour 458 projets aidés ; en ce qui concerne le FSE, le taux de programmation s'élève à 64.60 % de la maquette de 37 millions d'euros pour 429 projets aidés ; et enfin en ce qui concerne l'IEJ (l'Initiative pour l'emploi des jeunes) déployé en Bourgogne en 2018, un taux de programmation de 73.54 % d'une maquette de 6 millions € pour 41 projets de formation aidés.

Pour mémoire, le Programme opérationnel Bourguignon a atteint tous ses objectifs du cadre de performance sur tous les axes au 31/12/2018.

Par contre, à ce jour, des disparités dans l'avancement de la consommation des crédits des différents axes sont notées et feront l'objet d'une demande de modification de la maquette sur certains points pour optimiser la consommation des fonds européens alloués au PO B. On note des axes très en avance : les axes 2 et 9 (100 % de consommation escomptée à fin 2019) ; des axes à mi-parcours (les Axes 1 et 4) mais avec des avancements très contrastés des différents OS pour l'Axe 1 et enfin des axes en retard (Axe 3 et 5) sur lesquels la programmation devrait néanmoins s'intensifier aux vues des modifications envisagées.

La parole est donnée aux chargés de mission pour une présentation détaillée de chacune des thématiques.

Leslie BIAGGI présente l'avancement de l'axe 1 dédié aux entreprises et à la recherche. Le taux d'avancement est de 50,43 % : 207 opérations sont programmées pour un montant de FEDER de 33 983 659 €.

Il s'agit d'un axe qui connaît des avancements différenciés selon les OS le composant : un succès certain sur son volet entreprises (OS 1.4), et recherche (OS 1.1) mais qui est plus mitigé sur le volet collaboratif (OS 1.2) et création (OS 1.3).

Concernant l'OS 1.1 « recherche publique », le taux de programmation est de 64,83% pour 65 opérations programmées. La maquette (16.8 M €) devrait être consommée d'ici la fin de la période de programmation.

Concernant l'OS 1.2 « recherche partenariale », le taux de programmation est de 22,39% pour 44 opérations programmées. La programmation est très en retrait. Pas assez de projets d'envergures et beaucoup de petits projets contrairement aux ambitions du PO (maquette de 25.8 M €).

Le projet SEQUENTIA, basé sur une application des techniques de séquençage pour les maladies dégénératives, est présenté. Ce projet porté par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) vise la recherche sur les gènes à l'origine des maladies neurodégénératives, afin de développer des solutions thérapeutiques. Le coût total s'élève à 321 215 euros pour un soutien du FEDER de 144 546 euros.

Sur l'OS 1.3 « création-reprise d'entreprises », le taux de programmation est de 26,14% pour 2 opérations programmées (maquette de 5 M €). La mobilisation de cet OS est en cours via l'outil d'ingénierie financière CREATION 5. Sont également prévus des financements au titre de l'appel à projets pour l'accompagnement à la création/reprise d'entreprises.

Enfin, concernant l'OS 1.4 « compétitivité des PME », son taux de programmation est de 80,84% pour 96 opérations programmées. Cet OS répond aux besoins forts de financements de l'investissement des PME dans leur outil de production. Toutefois, sa maquette (19.8 M €) apparaît aujourd'hui insuffisante, elle devrait être quasi entièrement consommée à la fin 2019.

Le programme d'investissements porté par la société Puget Production Mécanique est cité en exemple. Ce projet vise l'acquisition de 4 équipements de production (centre de tournage-fraisage; un centre d'usinage 5 axes; machine de contrôle tridimensionnelle et un tour bi-broches bi-tourelles) afin de diversifier les produits et positionner l'entreprise sur de nouveaux marchés. Le coût total s'élève à 1 610 000 euros pour un soutien FEDER de 261 610 euros.

Sylvain JACOB présente ensuite l'avancement de l'axe 2 consacré au numérique. Le taux d'avancement est de 94.10%. Ce niveau de programmation est très satisfaisant sur les 2 OS :

Concernant l'OS 2.1 « infrastructures », le taux de programmation est de 94,13 % d'une maquette de 29.7 millions €. La totalité de la maquette de cet OS sera programmée au début de l'année 2020.

Concernant l'OS 2.2 « usages numériques », le taux de programmation est de 93.96% d'une maquette de 6.9 millions €. La totalité de la maquette de cet OS sera programmée en décembre 2019. D'importants dossiers sur l'e-santé justifient la proposition d'un réabonnement de la maquette.

Le projet On Dijon est présenté : Porté conjointement par la ville de Dijon et la Métropole de Dijon, ce projet vise à optimiser et mutualiser les équipements urbains (feux de circulation, éclairage publics, caméras,...) afin de faciliter la gestion de l'espace public. Le coût total est de 8.4 millions d'euros pour Dijon Métropole et de 3 millions d'euros pour la Ville de Dijon. Le soutien du FEDER pour Dijon Métropole s'élève à 3.3 millions d'euros et pour la Ville de Dijon à 1.3 millions d'euros.

Franck ROUSSELET présente ensuite l'axe 3 dédié à la transition énergétique sur lequel 101 opérations ont été programmées représentant un avancement de 38,50 % de la maquette.

L'avancement est comparable sur les 3 OS :

Le taux de programmation est de 34,72% sur une maquette de 12 millions € pour l'OS 3.1 « énergies renouvelables » pour 42 opérations programmées. Le succès des appels à projets concernant les chaufferies bois est souligné.

Le taux de programmation de l'OS 3.2 « efficacité énergétique » est 32,56% d'avancement pour 46 opérations programmées sur une maquette de 15.9 millions € (logements sociaux, logements étudiants, bâtiments démonstrateurs, animation). L'absence de mise en œuvre d'un instrument financier ne permettra pas de consommer l'ensemble de la maquette.

Le taux de programmation de l'OS 3.3 « mobilité durable » est de 58,65% d'avancement pour 13 dossiers programmés sur une maquette de 6.9 millions €, mais des incertitudes pèsent sur le vivier.

Le projet «Prioribus», porté par Dijon métropole, est présenté. Ce projet vise à faciliter et fluidifier la circulation des bus grâce à des modifications des conditions d'exploitation, des niveaux de services et des vitesses commerciales (priorisation systématique aux feux, amélioration de l'information voyageur...) pour des modes de transport moins polluants et plus économes en ressources fossiles. Le coût total s'élève à 3 227 204 euros pour un soutien FEDER de 1 224 548 euros.

Franck ROUSSELET poursuit avec la présentation de l'axe 4 consacré à la biodiversité sur lequel 77 opérations programmées pour un taux de programmation de 55,48 % de la maquette (9.9 millions €). Le rythme de programmation est régulier et satisfaisant.

Le projet de gestion de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des tourbières du Morvan (2018-2019), porté par le Syndicat Mixte du Parc Régional du Morvan, est présenté. Ce projet vise, dans le cadre de la gestion de la RNR, des travaux de gestion et de restauration des habitats naturels et mise en place d'équipements/aménagements pour l'accueil du public. Les objectifs sont de maintenir et de restaurer l'intégrité écologique des prairies paratourbeuses ainsi que de poursuivre l'ancrage territorial de la réserve. Le coût total s'élève à 76 965 euros pour un soutien FEDER de 30 786 euros.

Kevin MARTINEAU présente ensuite l'axe 5 « urbain » sur lequel 49 opérations sont programmées, représentant un taux de programmation de 37,21% de la maquette.

23 opérations sont programmées sur l'OS 5.1 « urbain - efficacité énergétique » soit un taux de programmation de 34,21% d'un montant maqueté de 9.9 millions €. Sur cet OS, le vivier est important, les dossiers sont assez complexes et long à mettre en œuvre.

Concernant l'OS 5.2 « urbain - logistique urbaine », aucune opération n'a été programmée malgré une maquette de 1.9 millions € : il sera proposé, pour la fin de gestion, de ne plus mobiliser cet OS et de transférer.

L'OS 5.3 « urbain - environnement et attractivité des villes » enregistre un taux d'avancement de 62,25 % d'une maquette de 7.9 millions €, concernant 22 opérations programmées. L'analyse du vivier a mis en avant un besoin de crédits pour la fin de gestion.

Concernant l'OS 5.4 « urbain - nouvelles activités économiques », le taux de programmation est de 27,62% d'une maquette de 9.9 millions € pour 4 opérations programmées. Ce type de projets concernant peu de territoires, la maquette devra donc être réajustée.

A titre d'exemple, le projet de réhabilitation de 36 logements collectifs « Résidence Le Clos des Varennes » à Pougues-les-Eaux (58), porté par HABELLIS. Les travaux comprennent : Isolation Thermique par l'Extérieur des façades, réfection et isolation de la toiture terrasse, création d'une production d'Eau Chaude Sanitaire collective, remplacement des réseaux de chauffage enterrés et ventilation mécanique basse pression, pour l'atteinte d'un niveau BBC rénovation. Le coût total est de 620 871 euros pour un soutien du FEDER de 81 000 euros.

Laetitia ROUARD, en charge du FSE et de l'IEJ intervient pour présenter les axes 6 et 9.

Sur l'axe 6, 426 opérations sont programmées soit un taux d'avancement de 66,29% de la maquette. Ce taux de programmation est satisfaisant malgré un ralentissement en 2018 suite à l'intégration de l'IEJ.

Le taux de programmation sur l'OS 6.1 «apprentissage» est de 50,48% (maquette de 10.6 millions €) pour 81 opérations programmées. Des incertitudes liées à la réforme de l'apprentissage pèsent sur cet OS fortement corrélé à l'action régionale.

Le taux de programmation de l'OS 6.2 «qualification des demandeurs d'emploi» est de 84,40 % (maquette de 21.2 millions €) pour 337 opérations programmées. La programmation qui a stagné en 2018 et 2019, suite à l'intégration des financements IEJ devrait reprendre sa forte progression en 2020

Le taux de programmation de l'OS 6.3 «service public régional de l'orientation» est de 7,62% (maquette de 3.8 millions €) pour 8 opérations programmées. Cet OS est très en retrait, le service régional de l'orientation n'a pas été mis en œuvre dans un délai compatible avec celui du PO. La maquette initiale ne pourra vraisemblablement être consommée.

A titre d'exemple est cité le projet des « Journée Portes Ouvertes des CFA », porté par la CCI BFC : 24 Centres de Formation d'Apprentis se sont mobilisés et ont organisé simultanément leurs journées portes ouvertes. A cette occasion, les jeunes ont pu rencontrer des apprentis, des maîtres d'apprentissage, des formateurs et découvrir les centres de formation. L'objectif de cette journée est de valoriser l'apprentissage et de promouvoir cette voie de formation. Le coût total de cette action est de 51 775 euros pour un soutien FSE de 23 299 euros.

La vidéo du projet Banc d'essai est présentée : cette opération qui s'inscrit dans une perspective de dynamisation de l'apprentissage auprès des personnes en situation de handicap doit permettre à des jeunes, en recherche d'orientation de se tester à une voie professionnelle et à l'alternance, pour aboutir, à terme, à la signature d'un contrat d'apprentissage. Placée en amont du contrat d'apprentissage, cette action contribue au renforcement de l'attractivité de ce type de formation en alternance, souvent jugée inaccessible par ce public et leur famille et/ou leur structure d'accueil, malgré l'évolution de la loi. Le coût total s'élève à 107 891 euros pour un soutien FSE de 48 551 euros. Cette action a remporté le 2^{ème} prix du trophée des initiatives FSE.

Concernant l'axe 9, 41 opérations sont programmées représentant un taux d'avancement de 73,54 % de la maquette de 6.1 millions €. La maquette devrait être pleinement consommée début 2020.

A titre d'exemple, Laetitia ROUARD présente des actions financées dans le cadre du programme régional de formation professionnelle, porté par la région Bourgogne Franche-Comté. L'opération, qui concerne quatre actions de formation qualifiantes de niveau IV et plus dans le domaine de l'industrie dans le département de la Nièvre, vise à permettre à 14 jeunes NEET de trouver une réponse adaptée afin de favoriser leur employabilité et de s'insérer durablement sur le marché du travail. Le coût total de cette opération est de 176 815 euros pour un soutien IEJ de 116 698 euros.

Propositions de modification de la maquette du PO Bourgogne:

Les membres du Comité de suivi n'ayant ni remarques ni questions sur cette présentation de l'avancement du programme par axe, Patrick AYACHE donne la parole à Dominique PINARD-DUCHAMP pour les propositions de remaquetage :

- Il est précisé que les **maquettes UE globale des axes 1, 5, et 6 restent inchangées, néanmoins des transferts entre OS sont proposés** : Axe 1 « recherche –entreprises » dont le montant de la maquette est de 67.39 millions d'euros, il est proposé les transferts entre axes suivants :

Diminuer la maquette UE de l'OS 1-2 (OT1) « recherche partenariale » de 15M€

Diminuer la maquette UE de l'OS 1-3 (OT3) « création/reprise d'entreprises » de 1,5M€

Augmenter la maquette UE de l'OS 1-4 (OT3) « compétitivité des PME » de 16,5M€

- Axe 5 « urbain » dont le montant de la maquette est de 29.73 millions d'euros, il est proposé les transferts entre axes suivants :

Augmenter la maquette UE de l'OS 5-1 (OT4) « urbain - efficacité énergétique » de 0.6M€

Fermer l'OS 5-2 (OT4) « urbain - logistique urbaine » et répartir les 1.9 M€ concernés

Augmenter la maquette UE de l'OS 5-3 (OT4) « urbain - environnement et attractivité des villes » de 4,2 M€

Diminuer la maquette UE de l'OS 5-4 (OT6) « urbain - nouvelles activités économiques » de 2,9 M€

- Axe 6 dont le montant de la maquette est de 35.61 millions d'euros, il est proposé les transferts entre axes suivants :

Diminuer la maquette UE de l'OS 6-3 (OT10) « orientation » de 3 M€

Augmenter la maquette UE de l'OS 6-2 (OT10) « qualification des demandeurs d'emploi » de 3 M€

- Axe 3 dont le montant de la maquette est de 34.88 millions d'euros, il est proposé les modifications suivantes :

Diminuer la maquette UE de l'OS 3-2 (OT4) « efficacité énergétique » de 3 millions d'euros

Soit, une **diminution de la maquette UE de l'axe 3 de 3 M€**

- Axe 2 dont le montant de la maquette est de 36.67 millions d'euros, il est proposé les modifications suivantes :

Augmenter la maquette UE de l'OS 2-2 (OT2) de 3M€

Soit, une **augmentation de la maquette UE de l'axe 2 de 3M€**

Les explications présentées, le comité de suivi approuve à l'unanimité les propositions de modification de maquette et les transferts entre axes.

Autres modifications du PO :

Les propositions de modifications des enveloppes financières ayant des impacts sur le PO, Mathias MESLIER, chargé de mission pilotage, propose de :

- Modifier le tableau 18a : « plan de financement »
- Modifier le tableau 18c : « plan de financement par OT »

- Modifier la section 1.2 : « Justification de la dotation financière / concentration thématique »
- Modifier la section 2A61 de l'axe 2 : ouverture à l'e-santé

Les modifications de maquettes et transferts entre axes nécessitent également de modifier les cibles 2023 des indicateurs correspondants. Ces modifications sont effectuées au prorata des modifications de maquette.

Toutefois, pour le FSE, en plus des modifications effectuées au prorata du transfert entre l'OS 6.3 et l'OS 6.2, il convient de modifier certaines cibles en raison notamment de l'évolution réglementaire concernant l'apprentissage et l'orientation qui soulève des incertitudes quant aux programmations à venir. Une note à l'attention de l'Unité Evaluations de la Commission Européenne est en cours.

Au sein du programme opérationnel, devront être modifiées :

- le tableau 5 au sein de la section 2A pour chaque OS concerné
- le tableau 6 au sein de la section 2A pour chaque axe concerné

Les explications présentées, le comité de suivi approuve à l'unanimité les propositions de modification du programme.

Propositions de modification du vadémécum :

Concernant le vadémécum, des modifications sont, par conséquent, à opérer :

- Modification des indicateurs
- Ajout de la e-santé au sein de l'OS 2-2

Les explications présentées, le comité de suivi approuve à l'unanimité les propositions de modification du vadémécum.

L'ordre du jour concernant le programme opérationnel PO FEDER-FSE Bourgogne étant épuisé, Patrick Ayache donne la parole au service Appui pour la présentation d'un point sur les sujets transversaux.

Sujets transversaux

Communication

Maryline VERLEYE, chargée de mission communication, détaille les travaux en cours concernant la communication et présente les actions prévues en 2020.

Une évaluation est actuellement menée sur l'ensemble des programmes (PO FEDER-FSE, PDR FEADER et PC Interreg). Les objectifs de cette évaluation sont de mesurer les impacts des stratégies de communication sur les publics cibles ainsi que de formuler des recommandations pour la rédaction de la stratégie de communication post 2020. Une enquête « grand public » est actuellement en ligne sur la plateforme « jeparticipe.bourgognefranche-comte.fr » pour recueillir l'avis des citoyens.

Par ailleurs, les vidéos de valorisation des projets sont diffusées sur les réseaux sociaux et les sites internet.

Une page dédiée à la présidence française de la SUERA a été créée sur le site internet « l'Europe s'engage en Bourgogne Franche-Comté ».

Les travaux à venir sur 2020 concerneront les actions d'information des porteurs de projets, la valorisation des projets soutenus au travers notamment des sites internet, des fiches projets ou encore des vidéos, l'association des partenaires via l'animation du groupe régional dédié, l'animation du réseau des référents Europe et de la newsletter, l'association des médias et la sensibilisation du grand public lors de l'évènement organisé dans le cadre du Joli Mois de l'Europe.

Enfin, concernant la prochaine période de programmation, il s'agira d'informer les partenaires, les porteurs de projets et le grand public sur l'avancée des concertations. La future stratégie de communication devra être rédigée.

Suivi – évaluation

Stéphanie VUILLEMIN-MOREL, chargée de mission Suivi, présente les travaux évaluatifs terminés en 2019 :

- Evaluation transversale sur les principes horizontaux : les travaux ont mis en avant quelques projets vertueux en matière de contribution aux principes horizontaux. Si d'une manière générale, les porteurs se disent bien accompagnés par l'Autorité de gestion, la généralisation du guide de sensibilisation existant pour les programmes opérationnels serait à généraliser sur l'ensemble des programmes.
- Evaluation Massif du Jura (axe 6 PO Franche-Comté Massif du Jura) : les travaux ont mis en avant la contribution du programme à la diversification de l'offre touristique sur le Massif du Jura : le poids estimé des projets FEDER dans l'investissement touristique total sur le massif est de 7%, 225 lits touristiques ont été créés ou améliorés grâce au FEDER. L'axe 6 participe également à l'attractivité touristique : 63% des professionnels indiquent que le Massif du Jura est une destination dont la dynamique est positive ou très positive. Par ailleurs, 29 emplois directs ont déjà été créés grâce au soutien du FEDER. Parmi les préconisations, une plus grande cohérence territoriale au sein des projets d'investissements serait à envisager.
- Evaluation FSE (mutualisée PO Franche-Comté Massif du Jura et PO Bourgogne), les travaux n'ont pas encore été présentés au Copil final, toutefois quelques constats peuvent être déjà présentés : les 2 axes FSE des 2 programmes opérationnels, très fortement corrélés avec les politiques régionales, affichent des taux de programmation très dynamiques. Toutefois, cette forte corrélation entre FSE et actions régionales peut être un vecteur de risque dans le cas d'évolutions des politiques comme cela a été le cas dernièrement du fait des évolutions réglementaires, notamment, d'apprentissage et d'orientation. Les travaux ont par ailleurs soulignés l'importance du suivi et de la transmission de données fiables et complètes de la part des bénéficiaires.

Il est précisé que les rapports complets et les synthèses finales des travaux évaluatifs sont disponibles sur le site internet [l'Europe s'engage en Bourgogne Franche-Comté](#).

Les travaux actuellement en cours concernent l'évaluation transversale sur la communication, l'évaluation sur la biodiversité (Axe 4 PO Bourgogne), l'évaluation sur les usages numériques (mutualisée PO Franche-Comté Massif du Jura et PO Bourgogne).

Seront prochainement lancés, les travaux d'évaluation concernant les entreprises et la recherche (mutualisée PO Franche-Comté Massif du Jura et PO Bourgogne), l'évaluation sur l'urbain (mutualisée PO Franche-Comté Massif du Jura et PO Bourgogne), l'actualisation de l'évaluation ex ante sur les instruments financiers pour 2021-2027, l'évaluation Stratégique Environnementale (ESE) en vue de la préparation des programmes post 2020.

Par ailleurs, concernant la préparation des futurs programmes, une mission d'accompagnement à la définition des systèmes de suivi sera lancée. Les objectifs seront de choisir les indicateurs de réalisation et de résultat à retenir pour chaque programme, de définir les outils de suivi adaptés, de planifier les évaluations à mener ainsi que de sensibiliser et former les agents aux enjeux du suivi.

Point sur les travaux post 2020

Amélie CHAPPAZ, cheffe du service Appui transversal FESI, explique la possibilité, offerte par les règlements concernant la programmation 2021/2027, de recourir dès 2020 à l'application d'un taux forfaitaire pour le calcul des dépenses liées à l'assistance technique. Le montant des dépenses serait calculé sur la base d'un taux forfaitaire de 4% sur les dépenses des autres axes des programmes. Le recours à ce taux forfaitaire ne nécessitant plus le montage de dossiers d'assistance technique, il s'agit là d'une véritable simplification pour les autorités de gestion. Toutefois, quelques questions se posent encore sur ce mécanisme notamment les conséquences sur le montant d'assistance technique en cas de corrections financières dues à un contrôle.

Laurent TEZE confirme les questions encore en suspens et précise que les services de la Commission Européenne travaillent actuellement sur ce sujet. Des précisions seront apportées aux Autorités de gestion dès que possible.

Point sur les travaux post 2020

Amélie CHAPPAZ présente l'avancement des travaux de préparation des futurs programmes 2021-2027 :

Les grandes étapes passées et à venir sont présentées :

Echéance	Etape
Juin – septembre 2019	Comités de rédaction et cellules d'appui (IFS)
Octobre 2019	Ateliers thématiques
Novembre-Décembre 2019	Comités de rédaction et cellules d'appui (IFS)
4 février 2020	Instance Régionale de Concertation (IRC) : présentation V1 du PO
13 février 2020	Comité de suivi IFS : présentation V1 du PC IFS
Février 2020	Transmission de la V1 des programmes à la CE

Mars – septembre 2020	Négociation avec la CE
Octobre 2020	IRC et comité de suivi: validation V2 finales
Novembre 2020	Transmission de la VF des programmes à la CE

IFS : Interreg France-Suisse

Dans le cadre du futur PC, un séminaire de capitalisation et de concertation a eu lieu à Besançon le 24 septembre dernier.

Dans le cadre des futurs programmes régionaux, des ateliers pluri-fonds et pluri-programmes ont été organisés au cours du mois d'octobre. Ces ateliers ont abordés les thématiques suivantes : croissance intelligente, mobilité, croissance verte et numérique.

En totalité, environ 450 participants ont été mobilisés sur l'ensemble de ces réunions.

Plusieurs interrogations et points d'incertitude restent encore en suspens et notamment :

- les évolutions règlementaires : les règlements ne peuvent pas être adoptés avant l'accord sur le cadre financier pluriannuel.
- le devenir des espaces interrégionaux et la volonté de promouvoir l'interrégionalité versus la volonté de simplification
- les incertitudes concernant le rôle de la région concernant le FEADER
- l'articulation étroite avec le CPER 2021- 2027 (préparation est engagée en parallèle)

Les sujets à l'ordre du jour de la matinée étant épuisés, Patrick AYACHE invite les participants à se retrouver au cours du déjeuner.

Programme opérationnel national FSE et IEJ

Sophie ENGELHARD, responsable du service FSE à la DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté, présente l'avancement des programmes nationaux déconcentrés FSE et IEJ sur la base des données issues de l'applicatif MADEMARCHEFSE arrêtées au 15 octobre 2019.

Le montant des crédits programmés au titre du PON FSE en Bourgogne-Franche-Comté depuis le début du Programme s'élève à plus de 81 millions d'euros, soit 79 % de la maquette régionale globalisée, ce qui traduit un rythme d'avancement conforme à la moyenne nationale. Malgré un léger retard de programmation en Franche-Comté (72 % de la dotation régionale), le niveau de certification des dépenses atteint 35% des crédits maquetés contre 31% en moyenne dans l'ensemble des régions. Les objectifs de déclaration de dépenses à fin 2019 – exprimés en coût total – sont déjà quasi atteints sur les deux volets à mi-octobre.

Analysé par axe, l'avancement financier du PON FSE fait apparaître une programmation de la quasi-totalité des crédits de l'Axe 1 dédié à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des inactifs, soit 13 millions d'euros en consolidé sur les deux volets régionaux.

L'Axe 3 en faveur de l'inclusion et la lutte contre la pauvreté, doté de 71 millions d'euros et géré par les conseils départementaux en leur qualité d'organismes intermédiaires, affiche également un niveau de programmation satisfaisant de plus de 82%. A contrario, le retard constaté depuis le début du programme sur l'Axe 2 dédié aux mutations économiques et à la sécurisation des parcours professionnels des salariés n'a pas été rattrapé (48 % des crédits programmés).

Des modifications de maquette seront nécessaires début 2020 afin d'ajuster les niveaux de consommation des crédits aux dotations initiales et prendre en compte les besoins réels par Axes, Priorités d'Investissement (Pi) et Objectifs Spécifiques (OS).

Les appels à projets FSE 2020 qui seront lancés fin décembre 2019 devraient également permettre d'optimiser la fin du Programme, notamment pour certaines Pi, avec une date limite de dépôt des dossiers reportée au 30 juin 2020, la bonification des taux d'intervention pour des projets nouveaux et/ou innovants, mais aussi la possibilité d'allouer des avances de trésorerie FSE.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer l'appel à projets « soutien à la création d'activité dans les QPV » du volet Franche-Comté qui n'a donné lieu à aucune programmation depuis son ouverture en 2016. Enfin suite au transfert au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté de la compétence en matière d'accompagnement à la création-reprise d'activités, les opérations d'accompagnement des créateurs/repreneurs du volet Bourgogne sont désormais entièrement gérées par le Conseil Régional comme c'était déjà le cas depuis 2014 en Franche-Comté. Cette ligne de financement (Axe 1 Pi 8.3 OS 1 et 2) sera donc supprimée définitivement de l'appel à projet FSE Bourgogne.

Mais le véritable enjeu pour sécuriser la fin de programme est l'utilisation des reliquats de crédits de l'Axe 3 « Inclusion », le plus lourd financièrement. C'est pourquoi les enveloppes allouées aux 8 Conseils départementaux sont en cours d'abondements, variables selon les taux de consommation constatés et les besoins de financement exprimés.

Plus de 6 millions d'euros devraient ainsi être réinjectés par voie d'avenant aux conventions de subvention globale pour 2020, réserve de performance comprise.

Enfin en termes de stratégie de fin de programmation et après accord de l'Autorité de Gestion du PON FSE-DGEFP, il est admis que certaines opérations financées par les Conseils départementaux pourront être réalisées au-delà du 31 décembre 2020 pour optimiser la consommation des reliquats de crédits, avec toutefois une vigilance particulière pour identifier les opérations devant relever du prochain Programme 2021-2027.

Sophie ENGELHARD poursuit en présentant l'avancement du programme national IEJ du volet Bourgogne et rappelle qu'après deux appels à projets « Repérage et accompagnement des jeunes NEET » lancés en 2018 et 2019, douze opérations ont été programmées pour un montant FSE/IEJ de 1,78 millions d'euros représentant 72 % de la dotation régionale. Les actions retenues sont portées par neuf missions locales, deux associations et le Conseil départemental de Côte d'Or.

Trois autres projets devraient être programmés d'ici la fin de l'année, faisant passer le taux de programmation à plus de 83% et portant à 2 170 le nombre prévisionnel de jeunes NEET bénéficiaires des actions mises en œuvre à travers ce programme. Au vu de l'enveloppe restant à programmer (407 000 euros) et des éventuels reliquats de sous réalisations constatés, un nouvel appel à projets sera lancé fin 2019.

Sophie ENGELHARD présente ensuite les résultats d'une étude nationale sur le bilan de la mise en œuvre de l'Axe 3 « Inclusion » qui permet d'avoir une vision globale et mais aussi territorialisée des opérations cofinancées par le FSE en matière de la lutte contre la pauvreté et d'inclusion.

Cette étude fait apparaître que l'Axe 3 du PON FSE représente 17% des dépenses nationales d'insertion auxquelles il s'ajoute et représente 300 000 participants allocataires de minima sociaux soit 14 % de l'ensemble des allocataires au niveau national. En termes de résultats, 37% des personnes bénéficiaires de l'Axe 3 sortent positivement à l'issue de leur parcours parmi lesquelles 14 % accèdent à un emploi durable et 6% à une formation.

La déclinaison de cette évaluation par volets régionaux permet d'établir un bilan de l'intervention du FSE en matière d'inclusion en Bourgogne-Franche-Comté: 717 opérations soutenues depuis le début du programme au bénéfice de 64 000 participants (hors ceux accompagnés par Pôle Emploi au titre du volet central), dont 65% sont allocataires de minima sociaux. Les accompagnements de parcours restent majoritaires dans les types d'opérations soutenues par les conseils départementaux, mais avec des disparités importantes entre les territoires : en Haute-Saône et dans le Jura, les participants sont plus nombreux dans les actions / chantiers d'insertion par l'activité économique ; dans la Nièvre, ils sont plus souvent dans des étapes de parcours. Le taux de retour à l'emploi à la sortie des actions est globalement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté (39%) qu'en moyenne nationale (32%).

Enfin pour clore cette présentation, un point d'étape est fait sur le futur programme FSE + pour la période 2021-2027.

Le projet de règlement FSE+ qui devrait être adopté en 2020 prévoit la fusion de plusieurs programmes existants: le FSE, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) et le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).

Il établit un lien direct entre les missions du FSE+ et les trois chapitres du Socle européen des droits sociaux : l'égalité des chances et l'accès au marché du travail (y compris des systèmes d'éducation et de formation de qualité et inclusifs), des conditions de travail équitables et la protection et l'inclusion sociales.

La proposition de la Commission européenne établit également un lien direct entre le FSE+ et le Semestre européen. Le rapport-pays pour la France daté du 29 février 2019 cible ainsi les besoins d'investissement « hautement prioritaires » à satisfaire avec les fonds européens de la période 2021-2027. Pour l'objectif 4 intitulé « Une Europe plus sociale », les priorités concernent les domaines traditionnels du FSE : l'accès à l'emploi des inactifs, en particulier les NEETs , la formation et l'inclusion sociale.

Le FSE+ interviendra donc dans ces trois grands domaines (emploi, éducation-formation et inclusion), eux-mêmes déclinés en 11 objectifs thématiques dont certains spécifiques et « nouveaux » par rapport à l'actuel FSE, tels que l'intégration socio-économique des ressortissants de pays tiers et des communautés marginalisées et la lutte contre la privation matérielle des plus démunis.

Au niveau national, la répartition de la gestion du FSE entre l'Etat et les Conseils régionaux a été confirmée par un arbitrage du Premier ministre en juillet 2019, l'Etat restant responsable de la gestion de la majorité des crédits FSE+. C'est pourquoi la DGEFP a lancé cet été une concertation nationale appelant aux contributions de l'ensemble des parties prenantes sur son site www.fse.gouv.fr.

Au niveau régional, des contributions territoriales sont également attendues dans le cadre d'une consultation lancée début novembre par le Préfet de région, avec deux axes de réflexion principaux, l'un portant sur le bilan de la mise en œuvre du PO 2014-2020 en région, l'autre sur les priorités stratégiques attendues du FSE+. La note synthétisant l'ensemble des points de vue recueillis constituera la contribution de la Bourgogne-Franche-Comté à l'élaboration du futur programme opérationnel national.


(La séance est levée à 16 heures 00)

Fait à *Dijon*, le **12 FEV. 2020**

La Présidente
du Conseil Régional


Marie-Guite DUFAY

Le Préfet de région


Bernard SCHMELTZ

Participaient à cette réunion :

ARMAND Victor	Université de Bourgogne-Franche-Comté
ANDRE Colette	Conseil départemental de Haute-Saône
AYACHE Patrick	Vice-Président du Conseil régional BFC en charge des fonds européens
BERTHET Anne-Sophie	Pays de Montbéliard Agglomération
BERTOLISSI Paola	Commission européenne – DG Emploi, affaires sociales et inclusion
BIAGGI Leslie	Région Bourgogne-Franche-Comté
BOIVIN Marthe	DRFIP – BFC – Autorité de certification Bourgogne
BONGRAND Valérie	DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté
BOUCHER Mickaël	SGAR Adjoint – Préfecture Bourgogne-Franche-Comté
BRETIN Raphaël	Université de Bourgogne
BUGNON Sébastien	DIRECCTE BFC
BUNOD Anne-Hélène	Région Bourgogne-Franche-Comté - DERI
CABODEVILA Gonzalo	DRRT Bourgogne-Franche-Comté
CARICAND Catherine	Région Bourgogne-Franche-Comté – Direction Recherche et Enseignement Supérieur
CAVAREC Virginie	Région Bourgogne-Franche-Comté - DERI
CHABAUD Laurent	Conseil départemental du Jura – Mission Europe
CHAPPAZ Amélie	Conseil régional BFC - DERI
CHARLES Pierre-Olivier	Conseil régional BFC – DERI
CHATOT Philippe	Conseil départemental de Saône-et-Loire
CHAUVIN Jean-Michel	Chambre de commerce et d'industrie Bourgogne-Franche-Comté
COSTE Fabrice	Préfecture Région Bourgogne-Franche-Comté – SGAR
COUSIN Jessica	MDE Auxerre
CURIE Pascal	Grand Besançon Métropole
DEMOUGE Charles	Pays de Montbéliard Agglomération
DIARD Aurélie	Département du Territoire de Belfort
DURAND Emilie	DIRECCTE
DUROUX Rodolphe	Syndicat mixte du Chalonnais

ENGELHARD Sophie	DIRECCTE BFC – Service FSE
FRESQUET Muriel	Région BFC - DERI
GALIMARD Marie-Claude	DRFIP BFC – Division Conseil aux décideurs publics
GAMBA Véronique	Région Bourgogne-Franche-Comté – DERI
GODBILLE Rémi	AGEFOS PME BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
HILAND Hervé	Région Bourgogne-Franche-Comté – DERI
IBANEZ Laura	Région Bourgogne-Franche-Comté DERI
JACQUINOT Arnaud	Pôle Métropolitain Nord-Franche-Comté
JACOB Delphine	MEDEF BFC
JACOB Sylvain	Région Bourgogne-Franche-Comté – DERI
JANIN Laurence	Conseil départemental du Doubs
JAUZEIN Michel	ENSAM
KRYSHINETS Myriam	Université de Bourgogne
LACROIX Elodie	Ville de Lons-le-Saunier
LAMBERT Bernard	CESER Bourgogne-Franche-Comté
MAGNIN Anaïs	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
MARILLEY Dominique	Région Bourgogne-Franche-Comté – Direction Recherche et Enseignement Supérieur
MARQUART Séverine	DDFIP du Doubs, Autorité de certification
MARTINEAU Kévin	Région Bourgogne-Franche-Comté – DERI
MASSON Boris	USH de Bourgogne
MATHEVON Sylvie	Département du Doubs
MATHIOT Dominique	Préfecture du Territoire de Belfort
MATHIOT Karine	Département du Doubs – Cellule FSE
MEMMI Juliette	DGEFP
MESLIER Mathias	Conseil régional BFC – DERI
MONNIOT Nathalie	Département du Territoire de Belfort
MOYSE Violaine	Région Bourgogne-Franche-Comté – Appui FESI
OUAZAN Stéphane	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
OUDOT Philippe	Région Bourgogne-Franche-Comté
PAASE Sabina	Conseil départemental de la Nièvre

PECHON Gwendoline	GAL du Doubs Central
PEA Julien	Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté
PENNEC Johanne	Région Bourgogne-Franche-Comté
PERNET Charline	Région Bourgogne-Franche-Comté
PINARD-DUCHAMP D.	Région Bourgogne-Franche-Comté - DERI
RENAULT Fabienne	Conseil départemental de Saône-et-Loire
PIQUARD Charles	GAL du Doubs Central
RABASQUINHO Patrick	Préfecture du Territoire de Belfort
REMIN-BEULE Jocelyn	Région Bourgogne-Franche-Comté
RIEZZO Laura	Région Bourgogne-Franche-Comté
ROHE Sylvia	Région Bourgogne-Franche-Comté
ROSSI Claire	USH Franche-Comté
ROUARD Laetitia	Région Bourgogne-Franche-Comté
ROUSSELET Franck	Conseil régional BFC – DERI
SCHMIDT Sylvie	RECTORAT Besançon - DAREIC
SCHNOEBELEN Olivier	Département du Doubs – Cellule FSE
SPINELLI Anne	DDFIP 25
SCHWEITZER Cécile	Université Bourgogne-Franche-Comté
SONTAG Alex	FRSEA BFC
TEZE Laurent	Commission européenne DG REGIO
THOURET Marine	Région Bourgogne-Franche-Comté
TOURNIER Gilles	DDFIP Besançon – AC
TOUSSAINT Martine	DRFIP – Autorité de certification PO Bourgogne
VAIVRE Sylvain	Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté
VERLEYE Maryline	Région Bourgogne-Franche-Comté – DERI
VIALLE Corinne	Région Bourgogne-Franche-Comté
VIVOT Valérie	Chambre régionale d'agriculture
VOLLE Laurent	CCI Bourgogne-Franche-Comté
VUILLEMIN-MOREL Stéphanie	Région Bourgogne-Franche-Comté - DERI
WILBRETT Anne	Région Bourgogne-Franche-Comté – DERI

ZANVETTOR Vincent Grand Besançon Métropole
ZAPPELLA Jérôme Région Bourgogne-Franche-Comté - DERI

EXCUSE(E)S

- Mme la Présidente du Conseil départemental du Doubs
- M. Philippe ALPY, Vice-Président du Conseil départemental du Doubs
- M. François SAUVADET, Président du Conseil départemental de Côte d'Or
- Mme la Sénatrice Anne-Catherine LOISIER
- M. le Président du Département de Saône-et-Loire
- Mme Sylvie BEAULIEU, Conseillère régionale Bourgogne-Franche-Comté
- M. Jean-Marie BINETRUY, Président de la Communauté de communes du Val de Morteau
- M. Alain SUGUENOT, Maire de Beaune
- M. Philippe CLERC, DDFIP du Doubs – Autorité de certification
- Mme Marie-Claire JARROT, Présidente des Maire de Saône-et-Loire
- M. Albert GROSPERRIN, Président de la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs
- M. Franck DAVID, Vice-Président du Conseil départemental du Jura
- M. Jean-Claude LACROIX, représentant AME
- Mme Sophie HOET, Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme Virginie MARTINEZ, Sous-Préfecture de Saint-Claude (Jura)
- Mme Nathalie GRIESBECK, Député européenne Est- France